L'ABEILLE.

Imprimé par F. Delaup.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI, 13 NOVEMBRE 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 13 Novembre.

☞ Le *William Gray*, arrivé de Londres d'où il est parti le 29 Septembre, a apporté quelques journaux jusqu'à cette date. Nous n'en avons point reçu, mais l'éditeur du *Mercantile Advertiser* a eu la bonté de nous communiquer quelques extraits du *Times* du 29. Le bruit a couru à Paris et à Londres que la paix avait été conclue entre la Russie et la Turquie ; on a été même jusqu'à publier les conditions du traité ; mais cette nouvelle n'était pas confirmée au départ du *William Gray*. Le fait le plus important dont les journaux apportés par ce navire nous donnent la certitude c'est la conclusion, à Andrinople, d'un armistice entre les deux puissantes belligérentes.

Les journaux anglais s'obstinent à nier que le duc de Wellington et les autres membres du ministère aient pris aucune part directe ou indirecte dans la formation du ministère français ; ils sont surpris, disent-ils, que quelques uns de leurs contemporains en France, se donnent autant de peine pour calomnier le noble duc. Et surtout, ils manifestent leur étonnement de ce que des journaux anglais dont les doctrines sont *directement opposées*, se soient empressés d'accueillir et de répéter les assertions des papiers français. Cet aveu naïf est assez digne d'attention : il prouve ce que l'on a dit en France depuis long-tems, savoir, qu'avec les lumières du 19e. siècle, ces vieilles haines, ces antiques et sottes rivalités de nations disparaissent peu à peu, et finiront par tomber tout à fait en désuétude. Les vrais défenseurs de la liberté sont citoyens du monde, car partout et pour tous, ils défendent les droits de l'humanité. Que les organes de l'aristocratie et de l'absolutisme s'indignent de cette union des peuples, cela paraît assez naturel ; mais pour nous, nous n'y trouvons qu'un motif de joie.

☞ Nous avons reçu de notre correspondant de Vera-Cruz, des journaux de cette ville jusqu'au 10 du mois dernier, c'est-à-dire d'un jour plus frais que ceux que nous avions déjà ; mais nous n'y avons vu rien d'important. Les journaux de Mexico du 3, ne contiennent non plus aucune nouvelle.

—On nous assure qu'il y a en ville des lettres de la Havane qui annoncent qu'on vient d'exécuter plusieurs jeunes gens du village de Regla, comme prévenus..... d'actes de piraterie. Ne serait-ce pas pour avoir voulu faire de la liberté en contrebande, dans les domaines de l'excellente majesté Ferdinand ? Patience, lecteurs, nous tâcherons de tirer cette affaire au clair.

EXTERIEUR.

Angleterre.

Londres, 23 Septembre.

La cessation des hostilités entre la Russie et la Turquie, en vertu de la convention militaire d'Andrinople, est l'événement le plus important qui soit arrivé depuis le commencement de la guerre. Quoique cet acte ne puisse proprement être considéré comme un traité préliminaire de paix, il ouvre la voie aux négociations, qui, d'après la disposition des deux parties, doivent, comme on l'espère fermement, les conduire à cette fin si désirable. Le Sultan, atterré par les désastres inattendus de cette campagne, et saisi de crainte à l'idée de voir soulever une explosion populaire par ses anciens ennemis les Janissaires, s'est soumis à être dirigé par les ambassadeurs alliés, qui sont ainsi responsables des conditions qui seront proposées. Et d'un autre côté, l'Empereur de Russie, durant cette guerre, ayant constamment désavoué tous projets ambitieux ou toute idée d'agrandir son territoire, et ayant proposé plusieurs fois de renouer les négociations sur les bases qu'il avaient proposées avant le commencement des hostilités, ne voudra pas sans doute aujourd'hui profiter de ses avantages pour fausser ses déclarations solennelles, et nuire à sa réputation de bonne foi, de modération et de magnanimité, pour jouir des fruits dangereux de la rapacité et de l'injustice. Le prompt consentement du général Diebitsch d'arrêter sa carrière victorieuse jusqu'à ce qu'un appel ait été fait à S. M. Impériale son maître, de la modération duquel on doit, dès ce jour, voir en lui le représentant et le dispensateur, doit être regardé comme un signe précurseur de la décision favorable du cabinet de St. Pétersbourg. Les plénipotentiaires turcs qui se sont rendus à Andrinople pour solliciter l'armistice, se sont, dit-on, retirés très-satisfaits de la manière dont ils ont été traités et de ce qu'ils ont entendu de la bouche du commandant en chef russe. Il n'a eu besoin d'aucune autre raison pour suspendre sa marche, que d'apprendre que son approche immédiat de la capitale mettrait en danger la vie du Sultan, de sa famille et des résidents chrétiens, en motivant quelque soulèvement du peuple. On doit s'attendre à la même humanité, la même modération et la même prudence de la part du puissant souverain qui tient entre ses mains les destinées de la Turquie et la paix du monde.

Londres, 22 Sept.

On a reçu ce matin au bureau des affaires étrangères des dépêches de sir R. Gordon, datées de Constantinople du 26 Aout. Elles n'ajoutent rien aux faits importants que, seuls, on nous mit à même de publier hier, concernant l'ouverture des négociations et la cessation des hostilités dans l'Orient. Elles ne parlent pas non plus du fait consigné dans les lettres d'Odessa, que l'armée russe avait occupé Rodosto; or si le général Roth eut dépêché d'Andrinople, exprès, pour ce objet, la nouvelle en aurait été reçue à Constantinople le 26.

Des dépêches, datées du 27, ont aussi été reçues de M. Dawkins, à Egine. Elles nous apprennent que les troupes grecques irrégulières qui s'étaient mutinées aux environs de Thèbes, par suite de ce que leurs paies étaient en retard, étaient rentrées dans le devoir et avaient retourné à leur quartier.

Extraits des Journaux Allemands.

Frontières de Servie, 4 Sept.

Selon des bruits qui circulent aujourd'hui à Belgrade, les russes se sont emparés de toute la ligne d'Andrinople à Rodosto, et alors il est à présumer que la prochaine malle de Constantinople (celle du 25 Aout) ne viendra pas du tout, ou passera, comme de coutume, par Andrinople, à travers l'armée russe. On affirme à Semlin que la nouvelle y a été apportée par un courrier que le 27 Aout, des troupes légères russes s'étaient montrées aux environs de Constantinople.

Hambourg, 18 Septembre.

Aucune nouvelle officielle sur les affaires de l'Orient ne nous est parvenue depuis Mardi; mais, comme de tous, les bruits et les spéculations ne manquent pas. [illegible] plus important est celui qui a circulé à Berlin, [illegible] l'arrivée d'un courrier de Constantinople, dont les dépêches, dit-on, annoncent positivement que les préliminaires de la paix ont été définitivement conclus entre la Russie et la Turquie. Les conditions de cette paix sont, dit-on, les suivantes :

1° La Moldavie, la Valachie et la Bulgarie seront placées sous la suzeraineté et la protection de la Russie.

2° L'emancipation de la Grèce, sans conditions sera reconnue, et son territoire agrandi.

3° Les diverses forteresses de la Mer Noire prises par le comte Paskewitch seront cédées.

4° La libre navigation de la Mer Noire à la Méditerranée sera assurée par la démolition de plusieurs forteresses du Bosphore.

5° Une indemnité pécuniaire de plusieurs centaines de millions de roubles, sera payée à la Russie en compensation des dépenses de la guerre; et comme le Sultan déclare son incapacité de satisfaire, pour le présent, à cette demande, il fournira une sécurité pour le paiement qui devra se faire plus tard.

France.

Paris, 17 Septembre.

On écrit de Rouen, le 15 Septembre : "Les communes riveraines de la Seine, entr'autres celles de Saint-Marle, Yville, Jumiéges, etc., sont dévastées par un fléau qui, de mémoire d'homme, ne s'était fait sentir dans la saison actuelle; nous voulons parler du débordement de la Seine, occasionné par les pluies continuelles qui ne cessent de tomber depuis plusieurs mois. Les foins, les trèfles et beaucoup de grains sont entièrement perdus. Presque tous les fermiers de ce rivage ne recueilleront pas cette année le huitième du montant de leur fermage. Si l'on ajoute à cette dévastation les maladies fébriles qui désolent encore ces contrées, on aura la mesure des maux qui affligent ce malheureux pays."

—On a communiqué à l'*Indicateur de Bordeaux* une lettre de Turin, datée du 28 août; elle contient ce qui suit :

"Les naturels des possessions anglaises dans l'Inde se sont révoltés, et se sont déclarés indépendans ; ils ont nommé un chef parmi eux, pour les diriger dans leur entreprise."

Italie.

Ancone, 15 Aout.

Il paraît certain que le reste des troupes françaises de Morée va revenir en France.

On parle d'un emprunt négocié à Naples par l'Espagne pour être employé à une expédition contre l'Amérique. On assure du moins que les agens espagnols ont fait auprès de plusieurs cours italiennes des propositions relatives à l'Amérique.

Possessions Anglaises.

Gibraltar, 20 Aout.

Depuis quelque tems, la désertion des soldats anglais de la garnison de cette place est devenue scandaleuse : ils désertent en Espagne, où ils sont reçus et enrôlés, dit-on, pour la légion étrangère qui doit composer une partie de la garde royale. Un des déserteurs, qui, après avoir été en Espagne, est venu se présenter de sa propre volonté, vient d'être condamné à mort par un conseil de guerre.

La plupart des factionnaires qu'on place sur la ligne du camp neutre désertent en Espagne.

Extrait du journal de mer du brick Ajax, capt. W. Williams.

Etant dans le port de Sisal, avant de jeter l'ancre, nous fûmes abordés par une petite goëlette (pilote-boat) sous pavillon Mexicain. Manuel Escoffe, commandant de cette embarcation, resta à notre bord jusqu'au moment où nous mouillâmes. Il hèla son navire et ordonna qu'on envoyât à notre bord deux soldats et un officier. Au même instant le canot de la douane s'approcha, ayant à bord le collecteur du port : nous lui délivrâmes trois manifestes, ainsi que le veut la loi. Il ordonna alors à Escoffé de retirer ses soldats, lui disant qu'il laisserait sur le brick un officier de douane, ce qui serait suffisant. Mais Escoffé répondit qu'il n'avait confiance ni en lui ni en son officier, et qu'il ne retirerait pas ses soldats. Le collecteur refusa de le reconnaître comme officier du gouvernement, parce qu'il n'avait pas de commission du gouvernement général. Par suite de cette mésintelligence, nous sommes obligés de rester pendant quelques jours à décharger notre cargaison, [illegible] d'ailleurs, [illegible] pour le capitaine et l'équipage, et nous fûmes obligés de nous en procurer à terre et de pourvoir les soldats. Pendant ce tems, [illegible] de l'expédition, une goëlette armée qui prit part avec la première contre les [illegible] Cependant, vint [illegible] du commissaire général, [illegible] les soldats de notre bord [illegible] d'y obéir. De ce moment jusqu'à la fin du déchargement, qui était le [illegible] depuis notre arrivée dans le port, le capitaine et l'équipage furent traités comme des pirates. Le collecteur ordonna alors de décharger le navire, et d'envoyer la cargaison à la douane, ce qui fut fait ; après examen, la décharge cargaison fut trouvé conforme au manifeste. Quand le navire eut été entièrement déchargé, le capitaine de la goëlette armée hela le *Tuxpan*, Raphael Marquis, en personne, vint à bord. Après qu'il eut fouillé le navire et les coffres des matelots, et qu'il eut voulu s'emparer d'un vêtement neuf du second, sous prétexte qu'il n'avait pas été porté, les deux goëlettes armées levèrent l'ancre et mirent à la voile pour Campêche. Le 28 Septembre, pendant que l'*Ajax* était tranquille dans le port, embarquant sa cargaison, travail qui était déjà presque achevé, un exprès arriva de Campêche à Sisal, avec ordre de mettre des troupes à bord, et de retenir le brick jusqu'à l'arrivée des deux goëlettes armées, qui devaient s'en emparer pour le conduire à Campêche. En conséquence, huit soldats furent mis de suite à bord. Le capitaine se rendit à terre et demanda les motifs d'une telle conduite. On lui répondit que le brick serait retenu à Campêche jusqu'à ce que la dispute entre le collecteur et les officiers des goëlettes fût arrangée par le gouvernement général. D'après cela, et le capitaine ayant reconnu qu'il vaudrait mieux pour lui de partir le plustôt possible, parce que les capitaines des goëlettes n'avaient aucun respect pour les lois ni le gouvernement ; la même nuit, à 11 heures, le capitaine contraignit les huit soldats de s'embarquer dans le canot, pour se rendre à terre comme ils pourraient, et fit voile aussitôt pour le port pour lequel il était destiné. Mais il fut contraint de relâcher à la Havane, par manque de provisions.

FEUILLETON.

PIGEONS SAVANS.

Les habitans d'Agen jouissent actuellement d'un spectacle nouveau, donné par des acteurs d'une espèce toute particulière. Deux Italiens ont apporté dans cette ville des pigeons placés dans des cages par troupes de dix à douze de même couleur : une patience extraordinaire a formé ces oiseaux à des exercices varies, et, le plus souvent, contraires à leur naturel. Tantôt on ouvre toutes les cages, les pigeons s'élèvent, se mêlent, s'éloignent ; mais au signal qui les rappelle, les pigeons de même couleur se réunissent, et chaque troupe uniforme rentre dans la cage qui lui est affectée ; tantôt on étend à terre des tapis de diverses couleurs, on élève des tables en forme de pavois, les pigeons sont lâchés, ils font leur manége ordinaire, et, au signal donné, chaque troupe va se placer sur le tapis ou pavois qui lui est destiné ; tantôt enfin, une troupe de pigeons est lâchée, un chasseur tire sur elle, les pigeons reviennent sur le coup, et se plongent d'eux mêmes dans la gibecière du chasseur.

Depuis plusieurs jours, il n'est bruit dans le quartier Saint Germain que de la mort subite d'une fille âgée de 47 ans, qui fixait depuis fort longtems l'attention et la pitié publiques par l'extrême développement qu'avait acquis son ventre par suite d'une maladie dont l'invasion remontait à 1815, lors de la présence des alliés à Paris. Cette malheureuse, devenant de jour en plus souffrante, est morte presque subitement dans la matinée de Vendredi dernier, sans jamais avoir voulu consentir à recevoir les secours de la médecine. L'aversion qu'elle avait conçue contre tous les médecins était portée à un tel degré, qu'elle quittait son logement aussitôt qu'elle apprenait qu'il en entrait un dans la maison.

M. le docteur Tescheron, médecin judiciaire du onzième arrondissement, et dans le quartier duquel elle demeurait, s'est empressé de faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'autorité pour obtenir l'autopsie du cadavre. M. le procureur du roi informé par lui de l'importance que pouvait avoir cette observation, pour la science médicale, a donné aussitôt l'autorisation nécessaire. L'opération a été faite Samedi matin en présence d'un grand nombre de médecins par MM. les docteurs Tescheron et Patrix ; à l'ouverture du ventre, il a été trouvé une tumeur squirreuse et fibreuse ; elle pesait 78 livres; son diamètre était de trois pieds six pouces dans sa partie antérieure, et de cinq pieds dans sa partie postérieure ; sa circonférence était de dix pieds.

La fille qui fut le sujet de cette observation, a été dessinée, d'après nature, avant l'autopsie.

Changement de Domicile.

COLLEGE FRANCAIS.

MR. Pichon informe respectueusement le public et ses connaissances qu'il vient de transporter l'établissement qu'il dirige depuis trois ans, dans la maison qu'habitait Mde. Vve. Charles Vivant, rue Bourgogne, No. 381, entre les rues du Bayou et du Quartier.

Mr. Pichon désire trouver un professeur de langue anglaise, mais parlant un peu le français, pour l'occuper quelques heures dans son établissement. 13 nov—3

Marine.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés

Nav. Lewis, Pike, Cadix, A Lanfear.

Arrivés.

Bateau de remorque Post-Boy, Herriman, des passes, avec le brick Oregon. Hier matin, les navires Louis et Lexington, et le brick Comet étaient échoués sur la barre.

☞ Le Post-Boy repartira cette après-midi, avec le brick Hudson, la goel. Elizabeth e. le bateau Washington.

Bateau de remorque Atlas, Leech, de 10 milles au-dessous du Fort Jackson, avec le navire Roxelane, de Bordeaux. Laissé au-dessous de la Grav'e Prairie : brick Jasper, brick Delta, brick Pulaski, un navire, trois bricks et une goel. noms inconnus.

Bateau à vapeur Phœnix, Strader, de St. Louis avec du bœuf, porc, graisse, beurre, &c.—55 p.

Bateau de remorque Columbia, Crane, Bayou Sarah, avec 477 balles coton, une compagnie de troupes d'infanterie des E. U. et 20 passagers.

Bateau à vapeur Neptune, Hurdet, Natchez, avec du coton et 10 passagers.

Bateau à vapeur Waverly, Pennwhite, de Louisville, avec 472 bls farine, 58 balles coton, 119 fréquins graisse à divers—60 passagers.

Entrés.

Brick Pulaski, Webb, de Nantes, avec un chargement à J Mager, Poisonneau, jr. Peyroux Rivarde et cie, F Verrier, M Valiée, J Garnier, B Praydrac, Roquet, Durimer, P Laudreau Oger, au capitaine et à autres.

Navire Java, Purrington, de Boston, avec des lests et des produits à divers consignataires.

Navire Roxelane, Superville, de Bordeaux—rapporté.

Goel. Pizarro, Lhannon, de Apalachicola.

Brick Oregon, Brown, de Philadelphie, à Whitall, Jaudon et co.

Navire Wm Gray, Cobb, de Londres.—rap.

Brick Washington, de Bath, avec des produits.

Reçu par les navires Vesta et Pearl, venant du Havre et à vendre par Mde Vve. Dupas enseignure des rues Chartres et Toulouse :

Fromages de Gruyère; do. pâte grasse;
Do. croute rouge;
Pattés de lièvres truffées;
Galantine truffées; do. bécasses;
Cervelas des Do. cailles;
Dindes farcis et truffes; faisans do;
Dindons do; lièvres aux truffes;
Carpes farcies et truffées;
Tranches de saumon et d'alose, à l'huile
Alozes entières, à l'huile, &c.
Sardines à l'huile et au beurre,
Saucissons de Lyon et de Bologne,
Jambons de Bayonne et de Mayence,
Truffes sèches,
Gelées et marmelades assorties,
Fruits entiers au sirop,
Pâtes d'abricots, idem de coings et pommes,
Abricots farcis aux cerises, cerises en bouquets au liquide, idem au bouquet glacé, idem abricots et angeliques,
Extrait d'absynthe, kirsh waser, 1re ql.
Marasquin idem, Liqueurs superfines,
Cremes de cachou, d'angélique, de jasmin, de violette, et de vanille,
Huile de Vénus et de rose, rosolis,
Eau d'or et d'argent &c. &c.
Moutarde et vinaigre de Maille assortis.
13 novembre—10

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH THEODORE BAUDUC.

AUJOURD'HUI à la bourse de Hewlett, il sera vendu le Mardi premier Decembre prochain les propriétés qui suivent

No. 1. Un terrain situé au faubourg l'Annonciation, formant encoignure aux rues Bacchus et Terpsichore, mesurant 30 pieds à la rue Bacchus et 120 pieds à la rue Terpsichore toutes les façades des rues Bacchus et Terpsichore ainsi que les 30 pieds dans le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre, le terrain est planté en orangers.

No. 2. Un terrain contigu aux Nos. 1 et 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Bachus sur 120 pieds de profondeur; la façade et le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre; le terrain est planté en orangers.

No. 3. Un terrain contigu aux Nos. 2 et 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le No. 2.

No. 4. Un terrain contigu au No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Bachus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le terrain No. 1.

No. 5. Un terrain situé au faubourg de la Course, contigu au terrain formant encoignure des rues Pritanée et Erato, mesurant 30 pieds de face à la rue Pritanée sur 120 pieds de profondeur. Il y a un puits sur le terrain, la façade, le fond et la profondeur de la ligne inférieure sont entourés en poteaux de pin gras et en pieux, ayant toute leur longueur hors de terre.

No. 6. Un terrain contigu au No. 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Pritanée sur 120 de profondeur; ce terrain est entouré comme le No. 5.

No. 7. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie formant encoignure des rues Gravier et St. Jean, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de face à la rue St. Jean, lequel se trouve en parti entouré.

No. 8. Un terrain contigu aux Nos. 7 et 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 9. Un terrain contigu aux Nos. 8 et 10, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 10. Un terrain contigu au No. 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 11. Un terrain situé au faubourg Marigny rue Casacalvo, près de la rue Royale, mesurant 48 pieds de face à la dite rue Casacalvo sur 80 pieds de profondeur; sur toute la façade il y a une bonne banquette briquetée, toute la façade du terrain est batie à l'exception d'un passage au corridor; la maison sur la rue est divisée en 4 appartements et une petite galerie sur le derrière; dans la cour il y a un puits briqueté; dans le fond il y a une batisse divisée en 4 appartements de 12 pieds carrés chacun d'eux, dont 2 seulement ont une cheminée.

Conditions, comptant.—Les actes de vente seront passés par Mr. Théodore Seghers notaire public. 11 nov

POUR LA HAVANE.

Le beau trois mats espagnol TRES AMIGOS, cap. ——— ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, fera voile en peu de jours. Pour fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à

JOSE PRATTS,
rue Ste. Anne, No. 52.

10 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. T. BAUDUC.

AUJOURD'HUI Vendredi 13 Novembre, à 4 heures après-midi, sur la Levée, 150 barriques VIN de Bordeaux, en débarquement du Waltham.—Conditions, à la vente. 13 nov.

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu à l'encan Samedi prochain, le 14 du courant, à midi, sur la Levée, en face de la rue Conti, 11 beaux Mulets arrivant du Texas. Conditions à la vente. 13 nov.

AVIS.—La vente des 500 têtes de Chevaux, Mulets et juments qui devait avoir lieu le 10 est remise au 17 courant, leur arrivée ayant été retardée par cas imprévu.

9 nov. P. A. GUILLOTTE.

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu à l'encan, Mardi le 17 du courant, sur l'habitation de l'encanteur soussigné, au faubourg Lacourse, environ SIX CENTS têtes de Chevaux, Mulets et Juments arrivant de Rio-Grande. Conditions : au-dessous de $100 comptant; au-dessus, payable dans Avril prochain, en billets endossés à satisfaction et domicile en ville.

La vente commencera à 9 heures précises.

Le réglement de la vente devra se faire dans les dix jours suivants, au bureau de l'encanteur, rue St. Louis, chez M. Duchesne Pigneguy.

9 nov.

Ventes générales.

PAR LES ENCANTEURS.

Vendredi 13 Novembre, à midi, à la Bourse, par J. Le Carpentier, une Maison briquetée entre poteaux, rue Bourgogne No. 268, entre St. Philippe et Bumaine.—Conditions, moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois.

Vendredi 13 Novembre, à 11 heures, par J. Le Carpentier, au coin des rues Bienville et Bourbon, une quantité de meubles, piano et ustensils de ménage.

Samedi 14 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac McCoy, une maison neuve et à étage, au coin des rues Bourgugne et Bienville.—Conditions, 4, 8 et 12 mois.

Samedi 14 Novembre, à midi, à la Bourse, les Terrains de la Corporation qui avaient été adjugés à des acquéreurs qui n'ont point satisfait aux conditions prescrites.—Conditions, 1, 2, et 3 ans.

Samedi 14 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac L. M'Coy, quinze Terrains au faubourg Lafayette.—Conditions, 4, 8 et 12 mois.

Lundi 16 Novembre, aux écuries de M. Moton, faubourg Ste. Marie, cinquante Mulets venant du Mexique.—Conditions, 4 mois.

Mardi 17 Novembre, sur l'habitation de P. A. Guillotte, encanteur, faubourg Lacburse, 600 têtes de Chevaux, juments et Mulets.

Vendredi 20 Novembre, à midi, au café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., les Terrains et edifices situés au coin des rues de la Baronne et de l'Union, faubourg Ste. Marie.—Conditions, à la vente.

Samedi 21 Novembre, au Café de la Bourse, à midi, par ordres des Syndics de la faillite Hamblet, les Esclaves Grand Jack, Petit Jack et Salomon.—Conditions, à 4 et 6 mois.

Samedi 27 Novembre, au Café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., une Esclave nommée Harriet, âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant de 2 ans

Par le Sheriff d'Orléans

Vendredi 20 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, à son bureau, 94 caisses chapeaux, 6 ditto et 3 balles marchandises sèches.

Jeudi 26 Novembre, à une heure, à la Bourse, les Esclaves suivants : Philip, de 25 ans; Anthony, de 30 ; Isaac, de 24 ; et Harrison, de 24.

Vendredi 27 Novembre, à une heure, à la Bourse, un Terrain situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, désigné sur le plan des propriétés Milne, par le No. 7.

Lundi 30 Novembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Ann, de 20 ans, et le nègre Jeste, de 29 ans.

Mardi 1er. Décembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Fanchonnette, de 17 ans, et la négritte Marauth, de 14 ans.

Mercredi 9 Décembre, à une heure, à la Bourse, une esclave nommée Eliza, âgée de 22 ans.

Par le Marshal des Etats Unis.

Vendredi 20 Novembre, à 4 heures, à son Bureau, 23 paires de Pistolets, 6 Fusils à deux coups, un panier Faïence et autres.

Par le Register des Testamens.

Samedi 21 Novembre, à 11 heures, au domicile de feu D. Livaudais, faubourg Ste. Marie, rue des Magasins, le mobilier dépendant de la communauté qui a existé entre le défunt et son épouse.—Conditions comptant.

Samedi 21 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, au chantier Séguin, de l'autre bord du fleuve, les bois de construction et autres objets mobiliers de cette succession.—Condition, comptant.

Lundi 23 Novembre, à 11 heures, au coin des rues St. Claude et du Bayou, le fonds de cabaret et divers effets mobiliers de la succession Casus. Conditions, comptant.

Mardi 24 Novembre, à midi, à la Bourse, la goëlette Charles Haya, de 81 tonneaux, avec les agrès et apparaux.—Conditions, comptant.

Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants de la succession Fontaine, Caridad, négresse de 20 ans, Pauline, de 50 ; Toussine, de 40 ans.—Conditions, moitié comptant, et moitié à six mois.

Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la communauté de biens entre Th. Blois et son épouse ; Caroline, négresse de 24 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant ; Rosetta, de 18 ans, domestique ; Martha-Ann, do. de 11 ans ; Fanny, de 40 ans ; Lewis, de 23 ans.—Conditions, 4 mois pour Lewis, et 6 pour les autres.

Mardi 15 Décembre, à midi un quart, à la Bourse, une mulatresse de 23 ans, et un terrain avec maison, au coin des rues St. Claude et Bayou, provenant de la succession Camus.—Conditions, l'esclave à 6 et 12 mois, le terrain à 6, 12 et 18 mois.

Mardi 15 Décembre, à midi à la Bourse, les esclaves et propriétés de la communauté de biens entre E. Dugué Livaudais et son épouse.—Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois.

MODES D'HIVER DE PARIS
Par le navire Vesta.

Mmes. E. LEFEBRE & Co., ont l'honneur d'informer leurs pratiques et les Dames en général, qu'elles ouvrent en ce moment, un assortiment général de Modes d'hiver, qu'elles sont respectueusement invitées à venir voir à leur magasin au coin des rues du Canal et de Chartres. 13 nov.